

Ministry of Health and Long-Term Care
Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ottawa Service Area Office
347 Preston St., 4th Floor
Ottawa ON K1S 3J4

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1S 3J4

**Ministère de la Santé et des Soins de
longue durée**

Division de la responsabilisation et de la performance du
système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la
conformité

Telephone: 613-569-5602
Facsimile: 613-569-9670

Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

 Copie du titulaire de permis Copie destinée au public

Date du rapport 01 octobre 2013	N° d'inspection 2013_225126_0023	N° de registre : O-000451, 0005552, 000858-13	Type d'inspection Plainte
---	--	---	-------------------------------------

Titulaire de permis
REVERA LONG TERM CARE INC.
55 STANDISH COURT, 8^e ÉTAGE, MISSISSAUGA (ONTARIO), L5R 4B2

Foyer de soins de longue durée
MONTFORT
705, chemin Montreal, OTTAWA (ONTARIO), K1K 0M9

Inspecteur(s)
LINDA HARKINS (126)

Résumé de l'inspection

Cette inspection a été menée à la suite d'une plainte.

L'inspection s'est tenue les 18, 19, 20 et 25 septembre 2013.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec l'administrateur, le directeur des soins, le directeur adjoint des soins, plusieurs infirmières autorisées, plusieurs infirmières auxiliaires autorisées, plusieurs préposés aux services de soutien à la personne, ainsi que plusieurs résidents et membres de leur famille.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a examiné le dossier de santé de plusieurs résidents et observé les soins et les services fournis à ceux-ci.

Au cours de l'inspection, les plaintes suivantes ont été examinées :

registre n° O-000451-13;
registre n° O-000552-13;
registre n° O-000858-13;
registre n° O-000867-13.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- prévention des chutes;
- médicaments;
- prévention des mauvais traitements, des actes de négligence et des représailles;
- comportements réactifs.

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.



Ministry of Health and Long-Term Care

Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Division de la responsabilisation et de la performance du système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la conformité

NON-RESPECTS

Définitions

- AE — Avis écrit
- PRV — Plan de redressement volontaire
- RD — Renvoi de la question au directeur
- OC — Ordres de conformité
- OTA — Ordres, travaux et activités

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect de la disposition 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Un non-respect des exigences prévues par la LFSLD a été constaté. Une exigence prévue par la LFSLD s'entend d'une exigence telle que définie au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi ».

Date de délivrance : 4 octobre 2013

Signature de l'inspecteur ou des inspecteurs

Original signé par Linda Harkins.